

KT 59247

Monsieur le Préfet,



Le soussigné VADIER Georges, bourrelier,
Président de l'Association de pêche et pisciculture
"LA GAULE RIBEMONTOISE" à RIBEMONT-S/-L'ANCRE.

Déclare commissionner le sieur DANNEAU
Arthur Lucien Adolphe, Chef cantonnier à la S.N.C.F
à RIBEMONT-S/-L'ANCRE comme garde particulier de
toutes les propriétés qui lui appartiennent et
sises notamment à RIBEMONT-S/-L'ANCRE dans le
marais communal, ainsi que des propriétés dont
l'Association est ou sera locataire de chasse et
de pêche dans toute l'étendue de l'arrondissement
d'AMIENS.

Et il vous prie,

Monsieur le Préfet,

De vouloir bien agréer le dit sieur DANNEAU
comme garde particulier des propriétés rurales et
forestières sus-indiquées.

Il est avec respect votre dévoué serviteur,

Enregistré à AMIENS (S.S.P.)
N° 375
6 JUIN 1946
Georges Vadier

Facier
Sur pour légalisation de la signature
de M. Vadier Georges, apposee au carton
Ribemont sur Ancre le 14 mai 1946
B. Ullain

Ci joint un mandat de 50 francs
pour enregistrement, et extrait
du casier judiciaire



Daguet